

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°28 Arrêté fixant la date de mise en recouvrement du 3° rôle supplémentaire des patentes (Tableau A) et du 3° rôle supplémentaire des automobiles et cycles, rendus exécutoires par arrêté du 22 novembre 1929.

n°28

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 décembre 1929

Numéro JO  
n° 397 du 31/12/1929

Date du numéro  
31 décembre 1929

### VISAS

le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les articles 160 et 160 bis du décret financier du 30 décembre 1928, modifiés et complétés par le décret du 10 août 1928

**Vu** l'avis du trésorier-payeur

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Est fixée au 16 décembre 1929 la date de mise en recouvrement du 3° rôle supplémentaire des patentes (tableau A) et du 3° rôle supplémentaire des automobiles et cycles, rendus exécutoires par arrêté Au 23 novembre 1929.

#### Art. 2

— Le trésorier-payeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Journal officiel, enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

chapon-baissac